

COMPTE-RENDU

Monsieur le Président, après avoir accueilli les membres du conseil communautaire, rappelle les prochaines dates de réunion, savoir le 23 octobre 2014 pour le bureau élargi et le 6 novembre pour le prochain conseil communautaire et questionne l'assemblée sur d'éventuelles observations concernant le relevé de décisions du 10 juillet dernier. Celui-ci est validé à l'unanimité.

Il expose que depuis le 17 avril, date de l'élection du bureau, ce dernier s'est rapidement mis en action, se réunissant 8 fois déjà, ce conseil de communauté étant le 5^{ème}. L'engagement d'élargir ce bureau exécutif à l'ensemble des maires avait été pris : la première réunion du « bureau élargi » a eu lieu le 11 septembre. Le rythme de réunion de ces instances sera le suivant : Bureau exécutif tous les 15 jours, conseil de communauté tous les 2 ou 3 mois et le bureau élargi 15 jours avant chaque conseil de communauté.

Puis avant d'aborder l'ordre du jour, il informe qu'il a sollicité un rendez-vous avec Mme CHUZEVILLE, Présidente du Conseil général du Rhône, afin d'évoquer notamment 4 dossiers (Foncier de la maison du tourisme, Salle polyculturelle et sportive, le devenir d'ERASME dans le cadre du nouveau Rhône et l'avenant 2015 du contrat pluriannuel). Les vice-présidents concernés en fonction de leurs délégations thématiques, Mmes JEANNE et LOTTE, M. FOL ainsi que Bernard CHAVEROT, Conseiller général, et Patrick BILON, DGS, l'accompagneront.

◆ **Commissions thématiques et représentation**

Monsieur le Président rappelle que 3 commissions ont été créées le 7/05/2014 à la demande des vice-présidents, compte-tenu de certaines urgences : Solidarités actives (Marie-Luce ARNOUX), Environnement et Voirie (Gilles CHAVEROT).

Il était convenu de terminer l'organisation à la rentrée de septembre en laissant le temps aux autres vice-présidents de réfléchir à leur organisation. Après débat lors du bureau élargi du 11/09, 12 nouvelles commissions sont proposées, portant le total à 15 :

➤ **Marie-Charles JEANNE :**

Sports (Laure Dalmais)
Culture et bibliothèques (Aline Durand)
Accès au savoir (Sandra Cernesse)
Transport (Cécile Granocchia)

➤ **Pierre VARLIETTE :**

Organisation territoriale et mutualisations (Patrick Bilon)
Travaux - Hors voirie (Béatrice Dumas)
Habitat (Aurélie Chaize puis Amine Mellah ou Cyrielle Henry)
Système d'information géographique (Amine Mellah)

➤ **Catherine LOTTE :**

TIC et communication (Amine Mellah et Marie-Laure Boinon)
Tourisme (Réjane Le Mehauté)

➤ **Daniel FOL :**

Economie et emploi/formation (Julien Maître et Laurence Perret)
Agriculture (Julien Maître)

Le prochain conseil de communauté entérinera, sur proposition des communes, la composition de ces commissions que le président souhaiterait ouvertes aux conseillers municipaux.

Gilles CHAVEROT prend la parole afin de proposer qu'une commission "ad hoc" soit constituée pour réfléchir à une nouvelle définition de l'intérêt communautaire concernant la voirie et déterminer une nouvelle clé de répartition de la dotation budgétaire. Il insiste pour que les membres de cette commission temporaire soient bien au courant du dossier voirie de leur propre commune et précise que deux ou trois réunions se tiendront avant fin 2014. Motion acceptée à l'unanimité.

Le Président VULPAS fait ensuite un appel de candidature pour que l'assemblée désigne son représentant au conseil de surveillance de l'hôpital intercommunal de St Laurent de Chamousset à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS). Marie-Luce ARNOUX, 1^{ère} Vice-Présidente déléguée aux solidarités actives, est élue à l'unanimité.

◆ Réforme territoriale et carte intercommunale

Information est donnée par le Président sur la réflexion collective menée au niveau des monts du Lyonnais concernant l'achèvement de la carte intercommunale. Des visio-conférences ont eu lieu (le 15/09 à Ste Foy l'Argentière) avec l'aide de Mairie Conseils sur le thème « fusion de communauté de communes », sachant qu'aucune orientation n'est arrêtée pour le moment par les 3 collectivités et que la réforme est toujours en cours de discussion devant le Parlement. Les 4 directeurs (3 CC + le Simoly) se sont réunis le 12/09 pour mettre en commun leurs données sur les compétences et le fonctionnement des services.

◆ Mutualisations diverses

Modification des statuts du Simoly. Monsieur le Président donne lecture de la modification statutaire proposée par le SIMOLY concernant la clause d'habilitation suivante : « Le syndicat mixte a la possibilité de réaliser des prestations de service pour le compte de ses membres ou des communes membres des communautés de communes adhérentes du Simoly, pour des opérations dans le domaine de l'urbanisme, de l'agriculture, du tourisme, de l'économie, de l'habitat, des transports, de la transition énergétique et de l'environnement. Dans les mêmes conditions, il peut se voir confier un mandat dans le cadre de la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique (MOP) pour des travaux immobiliers ». La modification est votée à l'unanimité.

Autorisations du droit des sols : Pierre VARLIETTE, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, informe l'assemblée de l'appel de candidature lancé par le Simoly concernant le recrutement de deux agents qui auront pour mission l'instruction des autorisations du droit des sols. Cette mutualisation fera l'objet d'une facturation aux communes concernées.

◆ Salle polyculturelle et sportive de Ste Foy l'Argentière

Après avoir retracé l'historique de ce dossier depuis les premiers échanges avec le Département du Rhône et le collège du Val d'Argent en 2008, Monsieur le Président présente le programme arrêté par la précédente équipe en 2012-2013 avec l'aide du cabinet UP2M (REYRIEUX 01600). Il évoque le séminaire financier du 12/12/2012 pour réfléchir aux conditions d'une intervention communautaire compte-tenu de la faible marge de manœuvre de la collectivité et précise le plan de financement actuel de l'opération dont le coût est estimé à la somme de 3,679 M€HT.

Subvention départementale	1 655 979
Réserve parlementaire	60 000
Fonds propres ou emprunt	1 963 974
Total €HT	3 679 953

L'objectif des élus du précédent mandat était un emprunt maximum de 1,405 M€ remboursable. Cela donnait une annuité de 100 K€/an environ sur 20 ans, remboursable à condition d'engager une réduction drastique des dépenses communautaires (voirie et nouvelles économies au niveau du fonctionnement des services).

A ces 100 K€, il fallait aussi ajouter 90 K€ environ pour les coûts de fonctionnement (50K€), de maintenance (20K€) et d'exploitation (20K€), soit une dépense totale qui était estimée à 190 K€ que la situation budgétaire actuelle de la Communauté de communes (baisse de la dynamique fiscale liée à la crise et à la réforme de la TP en 2009, baisse des dotations de l'Etat, hausse de certaines charges) ne lui permettrait pas de rembourser en l'état. Les recettes induites, qui resteront toutefois mineures, ne sont pas comptabilisées pour l'instant car non connues. Gérard VULPAS précise qu'avec le plan de financement actuel, la somme serait de 40 K€ supérieure, soit 230 K€.

Monsieur le Président rappelle également que Bruno CHAZALLET, 1^{er} Vice-Président sous la mandature précédente, n'avait pas souhaité mettre à délibération ce projet, ayant jugé plus opportun de laisser le soin aux élus de la présente mandature de poursuivre la réflexion et de décider de la suite à donner. Il propose donc au conseil, qui accepte, de confier au bureau exécutif, élargi au maire de la commune d'implantation, de recevoir prochainement le programmiste pour faire un point précis sur ce dossier avec une attention particulière concernant le fonctionnement. Le conseil approuve également le dépôt d'un nouveau dossier DETR (Dotation

d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat en 2015 et la prolongation pour 1 an de la promesse unilatérale de vente dont la collectivité bénéficie pour le terrain d'assiette. Un nouveau comité de pilotage qui accompagnera le président au niveau programmation est désigné : Mmes ARNOUX et JEANNE, MM. VARLIETTE, CHAVEROT B. (Conseiller général) et GUILLARME (Maire de Ste Foy l'Argentière). Se joindront naturellement à ce COPIL les partenaires (département, collège, utilisateurs potentiels).

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour son unanimité concernant ce dossier important.

Pierre VARLIETTE donne alors des précisions sur le projet d'une nouvelle salle communale à Saint Laurent de Chamousset. Le principe a été approuvé par la commune de construire une salle à structure légère, pour un coût maîtrisé, permettant ainsi de répondre à l'attente des associations, des écoles, de la Maison familiale et du collège, notamment en matière éducative et sportive. M. le maire se dit conscient que cette salle ne doit pas entrer en concurrence avec le projet communautaire et que les financeurs seront attentifs à leur cohérence et à leur complémentarité sur le territoire de Chamousset en Lyonnais.

◆ **Halle aux veaux et Maison des services**

L'assemblée approuve à l'unanimité la signature de la convention à intervenir entre la commune de St Laurent de Chamousset et la Communauté de communes pour la gestion de la halle aux veaux dont les communes membres pourront également bénéficier à titre gratuit, dans un objectif de pleine utilisation de cet équipement, en accordant toutefois la priorité aux agriculteurs et en respectant les règles de sécurité inhérentes aux ERP (Equipements Recevant du Public). M. le Président précise que la commune paiera toutes les charges de fonctionnement et fournira annuellement un bilan d'utilisation. Le conseil approuve également les projets de baux emphytéotiques pour les terrains d'assiette de la Halle et de la Maison des services.

◆ **Economie**

M. le Président informe l'assemblée que les négociations sont en voie de finalisation pour la vente du bâtiment vacant situé à Les Halles, au profit de la société MICHEL Transports.

Pierre VARLIETTE rappelle à l'assemblée que plusieurs entreprises souhaitent acquérir le bâtiment vacant ex Tissot sis à Haute Rivoire. Un permis d'aménager devra être déposé avec une division du tènement et une viabilisation du site. Le principe d'opération blanche sera respecté. Nicolas MURE, Maire de Haute Rivoire, signale qu'il restera quelques lots et que les candidatures sont ouvertes à toutes entreprises du canton. Gilles CHAVEROT précise que ce bâtiment est à proximité d'aménagements existants (bassin de rétention), ce qui permet d'économiser les coûts. M. le Président propose au conseil de délibérer sur le dépôt du permis d'aménager et de donner délégation au bureau pour les travaux, la division et la vente sur la base de l'estimation domaniale à intervenir. Unanimité.

Monsieur VARLIETTE quitte le conseil à 18H30.

Malhière / AD-LAB : Monsieur le Président rappelle le projet d'acquisition par la société MUP du bâtiment qu'elle occupe sur la ZA du Plat du Pin à Brussieu dans le respect du contrat en cours (paiement du solde restant dû soit 164.953,54 €HT au 1/01/2015) à laquelle s'ajouterait, pour un prix conforme à l'estimation domaniale (150 K€HT), l'achat du bâtiment loué à titre précaire par la société AD-LAB. Une petite parcelle (447 m²) nécessaire à l'aménagement de la ZA sera rétrocédée à la commune de Brussieu. Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur cette vente anticipée qui, par ailleurs, n'induit pas de perte d'emploi, la société MUP ayant pris l'engagement de poursuivre la location au profit d'AD-LAB. Unanimité.

Parc d'activités de St Clément les Places : M. le Président fait le point sur le dossier de centrale solaire thermique à vocation de tri-génération sur la toiture d'Erasmus avec la société HTA-Production. Il est acté que M. KUZDZAL, dirigeant de ladite société viendra se présenter devant un prochain conseil de communauté. Concernant la Maison de l'économie, une 1^{ère} série d'avenants aux marchés de travaux est acceptée pour le lot charpente-isolation (Passelègue) : 4.903,60 €HT (+ 14,94 %). Avec l'ensemble des avenants, le montant des marchés passe ainsi de 47.480,06 €HT à 52.434,26 €HT. Pour mémoire l'estimation était de 59.160,12 €HT.

M. le Président informe le conseil que 2 entreprises ont candidaté pour entrer dans la pépinière. Un comité de sélection composé de MM. VULPAS, VARLIETTE et FOL se réunira prochainement.

Il informe l'assemblée que le Département envisage, avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations, la création d'une « agence économique départementale » pour un portage ou un accompagnement de certaines opérations pour le compte des EPCI. Une réunion a eu lieu à ce sujet avec Mme CHUZEVILLE et les présidents d'EPCI le 15/09.

◆ **Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé** dans le cadre du Simoly
(Appel à projet régional)

Bernard CHAVEROT, Président du Simoly, prend la parole pour informer l'assemblée que le syndicat, conformément à une délibération du 23 septembre 2014, a mis en place un parcours d'accompagnement des particuliers pour des éco-travaux en vue de participer à la lutte contre la précarité énergétique. Le Simoly espère un rythme soutenu de 400 réhabilitations/an. Le Parc Eco Habitat reste à la disposition de tous et apportera son aide pour mener à bien la réflexion concernant le type de rénovation à entreprendre et le montage des dossiers de financement. M. VULPAS propose de réunir prochainement le bureau élargi pour discuter du thème de l'habitat.

◆ **Observatoire fiscal Chamousset en Lyonnais**

M. le Président rappelle que la Communauté de communes a fait l'acquisition en 2011 d'une base de données informatique alimentée par les fichiers de la fiscalité directe locale avec l'objectif de lancer un processus d'optimisation fiscale et de renforcement de l'équité des contribuables face à l'impôt. Les 4 missions de l'observatoire sont les suivants : Information. Analyse. Simulation. Optimisation. Ce travail doit se faire en relation avec les services fiscaux et dans le respect de la Loi Informatique et Libertés (CNIL). La Communauté avait le choix entre un observatoire strictement communautaire et un observatoire à vocation intercommunale plus couteux. Un consensus s'était dégagé en faveur de l'option mutualiste et solidaire.

3 étapes se sont déroulées sur 2012 et 2013 avec une prise en charge financière totale par la Communauté de communes : installation des progiciels, formation des utilisateurs et travail de diagnostic physique, démographique, économique, de politique fiscale, restitué en mai-juin 2013 devant un bureau élargi. Le gain fiscal annoncé par FININDEV en se basant sur leur travail dans beaucoup d'EPCI se situe entre 10 et 20 % du produit.

La plupart des maires, leurs services ne disposant pas toujours du temps nécessaire, avait alors souhaité la mise à disposition d'un agent communautaire. Le dossier a été réactivé lors du bureau élargi du 11/09/2014 avec l'adhésion de 13 communes sur 14 à l'offre de mutualisation.

Le coût annuel, pour 24 heures hebdomadaires, serait de 5000 € (frais de déplacement et de gestion compris) à répartir entre les communes volontaires au prorata de la population. Le salarié serait recruté sur un emploi aidé. Le conseil autorise M. le Président à poursuivre l'opération sur ces bases.

Brullioles	782	320,15
Brussieu	1210	495,37
Chambost-Longessaigne	856	350,45
Les Halles	464	189,96
Haute-Rivoire	1391	569,48
Longessaigne	599	245,23
Montromant	435	178,09
Montrottier	1334	546,14
Saint-Clément-les-Places	610	249,73
Saint-Genis-l'Argentière	1045	427,82
Saint-Laurent-de-Chamousset	1895	775,81
Souzy	735	300,91
Villechenève	857	350,86
Participation annuelle	12213	5000

M. le Président propose à l'assemblée de désigner un élu référent qui pilotera l'opération. Nicolas MURE, Maire de Haute-Rivoire, est élu à l'unanimité.

Les conseillers se disent par ailleurs intéressés pour élargir à la problématique « voirie » (mise à jour des classements) cette offre communautaire de mutualisation, ce qui correspondrait à une charge supplémentaire de 5800 €/an pour 11 heures hebdomadaires de plus. Cette option sera discutée en commission *ad hoc* voirie.

Monsieur le Président informe par ailleurs l'assemblée que la Communauté de communes est appelée chaque année à délibérer sur sa politique fiscale de l'exercice suivant. A cet effet, les précédentes délibérations ont été adressées par mail à chaque conseiller. Le conseil décide de prendre le temps de la réflexion et de ne rien modifier pour l'instant.

◆ Groupement d'achat de gaz et d'électricité par le SYDER

L'assemblée est informée de l'accord de principe du Bureau pour que la Communauté de communes participe à ce groupement pour ses propres fournitures d'énergie. Une délibération sera à prendre par la suite si le groupement est créé.

◆ Agriculture

Michel RAMPON et Gilles CHAVEROT quittent la salle pour respecter la règle du conseiller intéressé. Monsieur le Président propose au conseil d'accueillir au sein de la pépinière AXONE, dans le cadre d'une convention de domiciliation, l'association "Colostrum des Monts du Lyonnais" dont le bureau, nouvellement créé, est composé d'Olivier Décultieux (Président), Bruno Piquet, Daniel Delorme et Brigitte Second. Il propose d'exonérer ladite association de la retenue de garantie habituellement prévue pour l'entrée en pépinière et de lui attribuer une subvention de 1.030 €. Ces deux points sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président présente enfin le projet de déplacement en Belgique de quelques membres de cette association afin de finaliser avec la société CER les modalités de collaboration concernant la collecte de colostrum.

◆ Social

Conventionnement temps périscolaires d'activités avec les communes : Marie-Luce ARNOUX, 1^{ère} vice-présidente déléguée, informe l'assemblée que 7 communes sont partantes pour une intervention d'agents des services sports et accès au savoir de la Communauté de communes. Ces interventions seront facturées aux communes suivant le barème indemnitaire de l'intervenant avec application de frais de gestion de 8 % ce qui représente au total un prévisionnel de 4.583,08 € pour l'année pleine.

Pour une année scolaire	Volume horaire/an	Coût chargé/an	Frais de gestion 8%	Total/an	Moyenne/h
Souzy	46	935,86	74,87	1 010,73	21,97
St Clément les Places	67,5	1 536,13	122,89	1 659,02	24,58
St Laurent de Chamousset	15	244,80	19,58	264,38	17,63
Chambost Longessaigne	17	438,27	35,06	473,33	27,84
Brullioles	7	180,46	14,44	194,90	27,84
Montrottier	33	714,72	57,18	771,90	23,39
Montromant	7,5	193,35	15,47	208,82	27,84
Total communes	193	4 243,59	339,49	4 583,08	23,75

Mme ARNOUX précise qu'une convention a été signée avec la société Bancillon qui assurera le transport des enfants, des écoles vers l'Accueil de Loisirs, le mercredi midi. A ce propos, elle sollicite la collaboration des communes afin de trouver des solutions pour la surveillance des enfants entre la fin des cours et l'arrivée du transporteur. L'idéal, précise-t-elle, c'est qu'il y ait deux adultes, un qui assure la surveillance, l'autre veille l'arrivée du transporteur.

Monsieur le Président signale par ailleurs que l'installation du CIAS sera effective le 29/09/14. Il propose une mise à disposition gratuite des locaux de la MDS au profit du CIAS et la création du budget (couverture URSSAF des élus bénévoles + mise à disposition gratuite Cécile GRANOCCHIA) pour un montant de 5.000 € (ressource communautaire transférée).

◆ **Tourisme**

M. le Président sollicite l'accord du conseil pour finaliser l'achat du terrain d'assiette de la maison du Tourisme au Département du Rhône (achat à concurrence de 15 €HT/m² pour 3401 m² environ, soit 51.015 €HT) et louer le bâtiment à titre précaire (2-3 ans), sachant que 3 candidats se sont déclarés. Il précise que l'entretien du bâtiment et du matériel serait complètement à la charge du locataire. Quelques petits travaux pourraient être engagés toutefois immédiatement par la collectivité (passe-plat). Une étude sera lancée pour des travaux plus conséquents (abords) ce qui nécessitera de revenir devant le conseil de communauté. Adopté à l'unanimité.

M. le Président informe avoir reçu les candidatures de SLC et Ste Foy l'Argentière pour accueillir l'Office du Tourisme et précise qu'un appel de candidatures au niveau des communes est lancé. L'idée d'un maintien provisoire dans l'Agora pour encore 1 ou 2 ans a néanmoins été évoquée en bureau avec une signalétique plus évidente.

Concernant l'action "le printemps du tourisme" programmée le 29 mars 2015 à Haute-Rivoire, Marie-Charles JEANNE, Vice-Présidente déléguée à l'animation du territoire, propose à l'assemblée de signer une convention avec les Communautés de communes des Hauts du Lyonnais et de Forez en Lyonnais afin de mutualiser l'organisation et de répartir les dépenses. Adopté à l'unanimité.

Mme JEANNE propose ensuite que la régie de recettes du service tourisme soit étendue afin de vendre un ouvrage intitulé "Destin tragique de jeunes meysards" édité par l'association "Histoire et Patrimoine de Meys", au prix de 12 €. Adopté à l'unanimité.

◆ **Voirie**

Gilles CHAVEROT, Vice-Président délégué à la voirie, fait part d'une demande de Souzy concernant le classement de voies communales de la ZA en voirie d'intérêt communautaire. Adopté à l'unanimité.

L'assemblée approuve l'avenant concernant le lot EIFFAGE (Brullioles +9.047,20, Chambost-Longessaigne +39.575,45, Montrottier +2.992,50, St Clément les Places +4.267,50, Villechenève -15.600,00) pour un total de +40.282,65 € soit +12,19%. Pour mémoire, un premier avenant de +8.720,00 € a été passé en juillet (+264%). Compte-tenu de ces 2 avenants, le marché EIFFAGE est donc porté de 330.478,95 €HT à 379.481,60 €HT (+14,83%).

L'assemblée est informée de l'avenant concernant le lot EUROVIA (St Laurent de Chamousset : +4.477,66 soit +1,57%). Pour mémoire, un premier avenant de - 9.641,60 avait été passé en juillet (+3,38%). Compte tenu de cet avenant, le marché EUROVIA est réduit de 285.173,70 €HT à 280.009,76 €HT (-1.81%).

◆ **SPANC**

M. le Président signale qu'il y a lieu de délibérer au sujet du rapport sur le prix et la qualité du service, adressé à chaque conseiller communautaire. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Bernard CHAVEROT regrette que peu de subventions départementales soient demandées par les particuliers notamment lorsqu'il existe un groupement d'usagers.

◆ **Agenda 21**

Gilles CHAVEROT informe du départ de la chargée de mission Aurélie CHAIZE et signale que, suite au diagnostic, il y a lieu maintenant de réactiver le comité pour mettre en place de nouvelles actions, en lien éventuellement avec les projets du Simoly, notamment pour la politique de traitement des déchets. Un comité stratégique est constitué, composé de Marie-Luce ARNOUX, Daniel FOL, Gilles CHAVEROT et du Président VULPAS.

◆ Sports

Marie-Charles JEANNE rappelle que le Challenge VTT-Route organisé conjointement avec le Collège St Laurent aura lieu le 28/09 et que pour préciser les modalités et conditions du partenariat il convient de signer une convention dont projet est déposé sur le bureau. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Madame JEANNE informe l'assemblée que le projet expérimental « ados » 2014 financé en partie par la CAF (prévision 10.000 €), conduira 17 jeunes du territoire communautaire à s'investir au Portugal, animés par des valeurs de solidarité (partenariat avec un orphelinat). A cet effet, ils ont organisé des manifestations en toute autonomie et vont démarcher quelques entreprises afin de réduire les coûts. Pour information, ils ont déjà récolté 1929 € (spectacle équestre) + 150 € (subv. St Genisl'Argentière) + 317 € (auditions musicales). Ils souhaitent proposer des animations et effectuer des travaux de rafraîchissement sur place (région de Coimbra). L'assemblée approuve le projet et décide d'élargir la régie d'avances pour permettre notamment le paiement des réservations avion (billets à bas coût) pour certains participants et l'achat de petites fournitures. Unanimité.

◆ Culture

M. le Président informe le conseil du recrutement d'Aurélié KAVAFIAN, sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), pour remplacer Marie DALLE en tant que professeur de théâtre au sein de l'école ressources d'enseignement artistique. La charge salariale respectera le budget voté (5500 €/an pour 4H hebdomadaires). Mme JEANNE souhaiterait néanmoins que le conseil se prononce pour un temps de travail plus important. Unanimité pour 22H (4.762,77 €/an).

Mme la vice-présidente présente enfin un projet de résidence d'artiste (percussions corporelles) en partenariat avec la compagnie SOLEO et Julien VASNIER et souligne n'induisant aucune dépense nouvelle. Néanmoins, il convient de délibérer afin d'accorder la gratuité pour l'utilisation de l'auditorium pendant 1 semaine (27-31 octobre 2014) en contrepartie de laquelle un spectacle sera offert aux enfants du centre de loisirs. Unanimité.

◆ Décisions modificatives

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives n°5 proposées et, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20H30.

Le Président

Gérard VULPAS